

Le colonel d'Affry et Napoléon : souvenir historique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **30 (1892)**

Heft 30

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193065>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Fête fédérale des officiers.

A l'occasion de la Fête fédérale des officiers, qui aura lieu prochainement à Genève, nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques détails sur son origine.

Déjà, en avril 1780, une société militaire fut créée à Olten, sous le nom de *Société militaire helvétique*, qui eut des réunions à Zursée jusqu'en 1787, et depuis lors à Aarau.

En 1792, cette société présenta un mémoire à la Diète, dans lequel elle recommandait une plus grande uniformité dans les troupes suisses en ce qui concerne les manœuvres, la solde, les unités tactiques, le calibre, etc.

Les événements qui suivirent mirent fin aux travaux de la Société, qui ne se réunit plus. Dans le siècle actuel, une fête des officiers suisses eut lieu à Langenthal, en 1822, fête dont on célébra l'anniversaire de vingt ans à la fête de Lausanne en 1842, et de quarante ans à la fête de Berne de 1862.

Malgré ces fêtes, il n'existait en 1830 encore aucune société militaire des officiers suisses, et ce ne fut qu'en novembre 1833 que la Société actuelle fut fondée à Winterthour par des officiers zurichois et thurgoviens. Peu à peu, des officiers d'autres cantons se firent admettre dans la Société, qui prit un caractère plus général et devint un lieu et un point de réunion entre tous les officiers de la Suisse. Depuis lors elle se réunit régulièrement tous les quatre ans.

Le colonel d'Affry et Napoléon.

Souvenir historique.

Lorsque Napoléon I^{er} s'échappa de l'île d'Elbe et entra en France aux acclamations de l'armée, celle-ci passa en majeure partie du camp des Bourbons dans celui de l'empereur. Presque seuls, les régiments suisses, entr'autres celui qui commandait Charles d'Affry, de Fribourg, un des héros de la Bérésina, restèrent à l'entraînement général et demeurèrent fidèles au serment prêté à Louis XVIII, en 1814, lors de la restauration.

Le 21 mars 1815, Napoléon, qui venait

de rentrer au Tuileries, fait savoir au colonel d'Affry qu'il passera le lendemain la revue de son régiment.

— Je ferai mon devoir, répond le brave colonel.

Aussitôt il rassemble son régiment, lui fait part de l'ordre qu'il vient de recevoir, et l'invite à lui dire avec confiance quelle conduite il doit tenir.

— Celle que prescrit le devoir, répondent d'un cri unanime officiers et soldats.

Le 22 mars, les Suisses n'étaient pas dans les rangs à la revue.

Napoléon envoie un aide-de-camp au colonel, en lui intimant l'ordre de se rendre sans délai sur la place du Carrousel; à quoi le comte d'Affry répond avec sang-froid qu'il ne reconnaît que les ordres du roi de France.

Après la revue, l'empereur le mande au château. Il s'y rend. Arrivé dans la salle des maréchaux, il trouve deux officiers qui lui demandent son épée. D'Affry la tire, mais, la plaçant sous son bras, recule de deux pas:

— Que le plus hardi de vous deux vienne la prendre! dit-il.

Etonnés, les officiers n'insistent pas, et laissent passer le colonel qui est introduit devant Napoléon, alors entouré d'un nombreux état-major.

— Pourquoi avez-vous désobéi à mes ordres? demande-t-il d'un ton impérieux.

— Parce que, répond le colonel des Suisses, je ne reçois d'ordres que du roi ou des cantons.

— Savez-vous à qui vous parlez?

— Oui, je parle au général Bonaparte.

— Vous parlez à l'empereur des Français, et à ce titre, je vous ordonne de vous rendre à la place du Carrousel avec votre régiment que je veux voir défiler.

— Général, j'ai eu l'honneur de vous répondre que je ne recevrai d'ordre que du roi, à qui j'ai prêté serment.

— Vous m'avez prêté le même serment, il y a cinq ans.

— Vous m'en avez affranchi par votre abdication.

— Je saurai vous en faire souvenir.

— Vous aurez la bonté de vous rappeler, en même temps, que j'appartiens aux cantons.

— Je les réduirai.

— On ne réduit pas aisément trois cent mille hommes résolus à perdre la vie plutôt que la liberté.

— Cependant vous fûtes asservis par l'Autriche.

— Et nous fûmes délivrés par Guillaume-Tell.

— C'est assez! cria Napoléon au paroxysme de la colère.

Tous les témoins de cette scène s'attendaient à ce que le colonel d'Affry serait arrêté au sortir du château; mais soit que la noblesse, la fierté de son langage eût impressionné l'empereur, si peu habitué à se voir résister en face, soit que le revenant d'Elbe sentit le besoin de ne pas surexciter les esprits par des rigueurs, le comte d'Affry resta libre et se retira sans être inquiété.

A propos de la fête du 14 juillet.

Tous les journaux nous ont entretenu cette semaine de la fête du 14 juillet, célébrée à Paris et dans tous les centres peuplés de la France. On sait qu'à l'occasion de ce célèbre anniversaire de la prise de la Bastille (14 juillet 1789), la *Marseillaise* est chantée ou déclamée dans les théâtres de Paris, aux acclamations enthousiastes des spectateurs debout.

Cette solennité ne peut cependant pas être comparée à ce qu'elle fut le 20 octobre 1792. C'était pour ainsi dire une apothéose de la Patrie.

La *Marseillaise* fut exécutée à l'Opéra avec la musique de Gossec et la mise en scène de Gardel, dont les ballets obtinrent de vifs succès.

Au lever du rideau, une foule de soldats, de femmes, d'enfants, de vieillards accouraient à l'appel des clairons. On se préparait au combat. Soudain toutes les bouches entonnaient la *Marseillaise*.

Des groupes variés se formaient après chaque strophe. La dernière: *Amour sacré de la patrie!* était chantée lentement, à demi-voix, par les femmes seules, sur le ton de la prière. Sur la scène, tous les acteurs étaient à genoux devant la Liberté, représentée par la belle Mlle Mailart. Les chevaux eux-mêmes, rangés en bataille des deux côtés de la rampe, courbaient la tête, tandis que les cavaliers saluaient avec les armes et les